



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPES interne à affectation locale en Guyane

Section : histoire et géographie

Rapport de jury présenté par : Agnès WALCH MENSION RIGAU, présidente du jury, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Table des matières

1 – Observations générales du président	2
1.1. Épreuve d’admissibilité : épreuve de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP)	3
1.2. Epreuve d’admission	4
1.3. Composition du jury	4
2. Statistiques	4
3. L’épreuve d’admissibilité	5
4. L’épreuve d’admission	6

1 – Observations générales du président

Le concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane a été ouvert au titre de l’année 2026 par arrêté du 8 septembre 2025 paru au *Journal officiel* n°0216 du 17 septembre 2025 (MENH2521048A).

Les candidats avaient jusqu’au 13 novembre 2025, date limite repoussée au 3 décembre 2025, pour déposer leur dossier RAEP. L’épreuve d’admission s’est déroulée au lycée Lama-Prévoit à Remire-Montjoly les 10 et 11 mars 2026.

Les conditions pour candidater et les épreuves du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane sont identiques à celles requises au concours interne de droit commun, dont les épreuves sont présentées dans l’arrêté du 25 janvier 2021 (MENH2033181A) fixant les modalités d’organisation des concours du certificat d’aptitude au professorat du second degré.

Les candidats ne pouvaient pas s’inscrire à la fois au CAPES interne d’histoire-géographie à affectation nationale et au CAPES interne d’histoire-géographie à affectation locale en Guyane. En effet, l’arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l’année 2026 l’ouverture d’un concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane mentionne : « *Dans la même section et, éventuellement, option, les candidats au concours interne du CAPES doivent opter dès l’inscription soit pour le concours national interne à affectation locale en Guyane, soit pour le concours national correspondant à affectation nationale ouvert par arrêté du 8 septembre 2025 susvisé. Aucune modification du choix ne sera prise en considération après la clôture des inscriptions.* »

Les candidats déclarés admis au concours sont nommés fonctionnaires stagiaires le 1^{er} septembre 2026 obligatoirement dans l’académie de Guyane. Il n’est pas possible d’être nommé dans une autre académie.

1.1. Épreuve d'admissibilité : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

L'épreuve est notée de 0 à 20. Coefficient 1.

L'épreuve porte, au choix du candidat au moment de l'inscription, soit sur l'histoire, soit sur la géographie. Le candidat transmet son dossier au jury suivant les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans les délais et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Il est essentiel que cette analyse mette en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat a choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties est dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et doit être ainsi présentée : dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier. Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,

- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

1.2. Épreuve d'admission

Durée de la préparation de l'épreuve : 2 heures

Durée totale de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 15 minutes maximum ; entretien : 45 minutes maximum).

L'épreuve est notée de 0 à 20. Coefficient 2.

L'épreuve consiste en une analyse d'une situation d'enseignement. Cette épreuve comporte un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury. L'épreuve se déroule dans la discipline, histoire ou géographie, non choisie par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury. Le dossier comprend des documents nécessaires à la préparation d'une leçon, des supports d'enseignement et des productions liées aux pratiques de la classe. Il précise le niveau d'enseignement (collège ou lycée) auquel la situation d'enseignement doit être abordée.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée par le dossier et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat : connaissance du système éducatif, connaissances didactiques et pédagogiques, autres enseignements susceptibles d'être assurés par le professeur (discipline non évaluée dans le dossier : histoire ou géographie ; enseignement moral et civique ; éducation aux médias et à l'information).

Le programme d'admission est constitué des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique en vigueur au collège et dans les lycées d'enseignement général et technologique. Les programmes adaptés peuvent faire l'objet d'échanges avec le jury. Les candidats sont invités à en prendre connaissance dans le BO n°11 du 16 mars 2017 pour les cycles 3 et 4 et dans le BO n°30 du 23 juillet 2020 pour le lycée.

1.3. Composition du jury

Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section histoire-géographie, pour la session 2026 a été constitué de la présidente du concours et de 4 personnes nommées par un arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 1^{er} décembre 2025.

2. Statistiques

Pour la session 2026, 5 postes ont été offerts au concours, 33 candidats s'étaient inscrits à cette session, parmi lesquels 24 ont retourné leur dossier de RAEP.

Les notes attribuées au dossier de RAEP vont de 3 à 14 sur 20.

Le jury a retenu 12 admissibles. La note du dernier admissible est de 10 sur 20. Moyenne des admissibles : 11,33 sur 20.

Les 12 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale d'admission.

Les notes de cette épreuve vont de 6 à 15 sur 20.

A l'issue de la délibération d'admission, le jury a décidé de déclarer admis 5 candidats et ainsi de pourvoir les 5 postes offerts au concours. Moyenne du dernier admis : 11,33 sur 20. Moyenne des admis : 12,80 sur 20.

3. Épreuve d'admissibilité

Les candidats pourront aussi lire avec profit les commentaires des rapports du jury du CAPES interne de droit commun et du jury du CAPES interne à affectation Guyane, sessions 2024 et 2025.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) permet au candidat de témoigner de son expérience et de son implication dans l'exercice de son métier, ainsi que de valoriser sa réflexion pédagogique et didactique. S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs d'histoire et de géographie, il est nécessaire que l'articulation avec l'histoire et la géographie soit clairement formulée : ce peut être la formation universitaire, la formation continue, des lectures personnelles et des réflexions sur la finalité de l'enseignement de ces deux disciplines. Le candidat doit présenter un niveau scientifique suffisamment solide pour maîtriser le contenu des programmes. Le jury n'attend donc pas un *curriculum vitae* mais une réflexion problématisée sur le parcours du candidat et la manière dont celui-ci a façonné le professeur. Les candidats doivent montrer comment ils ont construit leur posture spécifique de professeur d'histoire-géographie-enseignement moral et civique au travers des différentes expériences vécues. Qu'elles soient favorables ou présentant des défis, les descriptions de la remédiation choisie et de la plus-value apportée démontrent la posture réflexive du candidat dans son développement professionnel. Le jury évalue le dossier selon le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BOEN du 25 juillet 2013) auquel les candidats peuvent se référer.

Le respect des contraintes formelles (mise en page, dactylographie, nombre de pages, numérotation des pages, structuration du propos en paragraphes) ainsi que la maîtrise de la langue (grammaire et orthographe) sont également pris en compte car ils sont un critère indiquant la rigueur du candidat. Ils ont généralement été respectés, même si des coquilles méritent d'être encore éliminées dans certains dossiers.

Le jury a noté que les candidats avaient correctement mis en lien leur parcours professionnel et les compétences nécessaires à l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique. Les candidats ont souvent suivi les recommandations du précédent rapport et ont, dans l'ensemble, exposé les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la séquence en classe et dans sa préparation ; ils ont marqué les points de vigilance et d'amélioration, ainsi que les remédiations apportées. Les stages de formation, qui peuvent être mentionnés avec ce que le candidat en a retenu, semblent leur avoir été utiles.

Dans la seconde partie du dossier, qui comporte six pages au maximum, le candidat analyse une réalisation pédagogique qu'il a mise en œuvre ou à laquelle il a assisté (et participé) s'il n'est pas régulièrement devant élèves. Il doit préciser le niveau d'intervention et justifier le choix de la démarche, des supports et des activités. Il doit expliciter les méthodes pédagogiques mobilisées ainsi que leurs finalités. Il doit séparer les différents temps d'enseignement. Il doit préciser les évaluations.

Le dossier RAEP explicite les enjeux scientifiques fondés sur des connaissances scientifiques actualisées, sous forme de bibliographie commentée, de définitions précises et d'une réflexion épistémologique. Il ne s'agit pas seulement de fournir une liste d'ouvrages ou de sites internet mais d'y associer les éléments et les notions utilisés. Les aspects didactiques et pédagogiques sont à analyser à travers la discussion sur les choix opérés en classe, les capacités et les compétences disciplinaires travaillées. Une analyse critique

de la séquence telle qu'elle s'est effectivement déroulée est également attendue. Le jury doit comprendre quelles sont les connaissances transmises, quels processus d'apprentissage ont été mis en œuvre, en lien avec les programmes et leurs attendus. La finalité de la leçon est à expliciter de manière claire aussi bien en matière de compétences/capacités, qu'en termes de savoirs scientifiques adaptés au niveau de classe et qu'en termes d'apprentissages socioculturels. Le candidat doit présenter une séance vivante et réaliste en décrivant comment elle se déroule en situation ce qui lui permet ensuite d'analyser cette séance et de proposer une remédiation. En effet, les candidats doivent faire apparaître l'écart entre ce qui était prévu et ce qui s'est réellement passé en classe pour ajuster éventuellement la leçon pour le futur.

Une conclusion suffisamment soignée doit marquer l'aboutissement du propos, faire un véritable bilan de la réalisation pédagogique en rappelant les objectifs de la séquence, des activités et de leur intrication dans les chapitres et les thèmes du programme.

Le jury rappelle que les annexes sont un support pour étayer un propos explicite et n'ont pas à être trop longues.

Cette année, quelques candidats ont proposé des tableaux à plusieurs entrées pour présenter leur séquence ou séance. Ceux-ci étaient complétés avec des informations très succinctes qui n'ont pas permis au jury de percevoir et comprendre la pratique de l'enseignant au sein de la classe. Comme pour la première partie, le jury attend que la deuxième partie du dossier de RAEP soit rédigée de manière claire, cohérente et structurée.

Pour les candidats professeurs contractuels du secondaire, le choix s'est majoritairement porté sur des leçons d'histoire en collège, souvent en classe de quatrième ou de troisième.

4. Épreuve orale d'admission

Les candidats ont été convoqués 30 minutes avant de tirer leur sujet afin de vérifier leur identité. L'Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale de Guyane était présente tout au long des deux journées pour les accueillir, les guider et répondre à leurs questions. Une réunion en visio-conférence avait été organisée la veille au soir du premier jour d'interrogation, afin de présenter le déroulement de l'épreuve, de donner les dernières consignes et de répondre aux éventuelles questions.

Le candidat tire au sort un sujet dans une enveloppe qui lui est présentée. Lorsque le dossier RAEP a porté sur l'histoire, l'épreuve d'admission porte sur la géographie et inversement. Mais cela ne veut pas dire que l'oral ne portera que sur cette seule discipline. En effet, à l'issue de la présentation orale du candidat, les questions du jury s'orientent vers quatre directions : le sujet proposé et sa mise en œuvre, la discipline qui n'a pas fait l'objet de l'oral (histoire ou géographie), la didactique, enfin l'éducation morale et civique, les valeurs de la République et le positionnement déontologique du professeur.

Le sujet se présente de la manière suivante : « Enseigner *tel* thème dans *telle* classe ». Sur le modèle du CAPES interne de droit commun, les sujets proposés peuvent embrasser l'ensemble d'un thème ou d'un chapitre. Ils peuvent également porter sur un objet plus restreint. Les aménagements de programmes liés au territoire guyanais peuvent aussi être interrogés. Dans tous les cas, le candidat doit impérativement circonscrire précisément les enjeux scientifiques ainsi que les problématiques soulevées, quel que soit le degré d'étendue du sujet. Le sujet est assorti de trois questions auxquelles le candidat doit répondre précisément. Ces questions sont à traiter en 4 minutes chacune, sans oublier une introduction et une conclusion :

1. En vous fondant sur les textes officiels et l'état des connaissances scientifiques, présentez les enjeux du sujet et vos objectifs (connaissances, compétences) pour le niveau de la classe concerné.
2. Présentez un découpage en séances du sujet. Puis expliquez de quelle façon vous utiliseriez en classe tout ou partie de l'extrait de manuel proposé.
3. Commentez la production liée à la pratique de la classe et évaluez sa pertinence.

Le dossier comporte le rappel du programme officiel correspondant au thème à traiter, des documents de nature scientifique (généralement au nombre de deux), des ressources pédagogiques (une double page d'un manuel scolaire et une production liée à la pratique de classe qui peut être un plan de cours, une activité pédagogique proposée en classe, une évaluation...).

Le candidat dispose de deux heures de préparation dans une salle où l'intégralité des programmes et des attendus par niveau (collège et lycée) parus au BOEN est mise à sa disposition.

L'oral se déroule ensuite durant une heure maximum. Le candidat présente ses réponses aux trois questions posées dans le sujet durant quinze minutes maximum, puis il est interrogé par le jury durant quarante minutes environ.

Dans un souci d'équité et même d'égalité, le jury a scrupuleusement veillé au temps de parole, prévenant les candidats 1 minute 30 secondes avant la fin du temps réglementaire ou proposant à ceux auxquels il restait quelques minutes de compléter leurs propos. Un quart des candidats, proportion élevée, n'a pas utilisé les 15 minutes réglementaires, s'arrêtant à 10 minutes environ, ce qui a nécessairement dû être pris en compte par le jury. Les candidats les plus performants ont géré avec équilibre les réponses aux trois questions, ce qui ne veut pas dire qu'il faille impérativement consacrer 5 minutes à chacune des trois questions. Il convient de présenter le sujet et ses enjeux en introduction, de définir précisément les termes employés (on ne peut que conseiller aux futurs candidats de se constituer un répertoire de vocabulaire tout au long de leur préparation afin d'éviter les confusions sur les notions de base du programme comme « mondialisation » ou « territoire »), de poser une problématique, de lister les notions à enseigner ainsi que les compétences à faire travailler et de préciser les objectifs pédagogiques. Après la présentation du découpage du sujet en séances (qui doivent apparaître clairement articulées entre elles) et l'analyse de la production liée à la pratique de classe, le candidat doit conclure, même brièvement.

L'éventail des notes attribuées (de 6 à 15) montre que le jury a évalué avec bienveillance et équité les prestations. L'interaction avec le jury a été équitablement répartie entre les quatre interrogateurs qui ont à tour de rôle interrogé sur le contenu disciplinaire de la séquence proposée, sur la dimension didactique et l'ingénierie pédagogique, sur l'autre discipline (histoire ou géographie) qui ne faisait pas l'objet du dossier à exploiter, enfin sur l'éducation morale et civique, les valeurs de la République et le positionnement du professeur dans la communauté éducative. Le jury attend des candidats une posture professionnelle adaptée, aussi bien physiquement avec une voix assurée et posée, un rythme dynamique sans précipitation, que dans l'intention : attention portée au vocabulaire, aux processus d'apprentissages, aux contenus scientifiques des réponses à apporter. Les lauréats seront amenés à enseigner dans l'académie de Guyane durant leur année de stage et, au-delà, après leur titularisation. Ils pourront être confrontés à des publics diversifiés et hétérogènes qu'il conviendra d'accompagner avec rigueur et bienveillance.

Le jury souligne que l'expression orale était globalement d'un bon niveau, évitant la familiarité, témoignant d'une volonté de transmettre aux élèves les règles de maîtrise de la langue scolaire en adéquation avec ce qui est attendu d'un professeur.

Le jury a écouté favorablement les exposés mettant en lumière une culture historique et géographique à même de permettre d'aborder la préparation des différents programmes du collège et du lycée. Il aurait apprécié entendre davantage d'exposés qui s'appuient sur les constats des documents scientifiques du dossier. Ceux-ci ont souvent été négligés ou ont, au mieux, fait l'objet de paraphrase,

les candidats se focalisant parfois trop exclusivement sur la progression du cours. Le jury attend du candidat des connaissances scientifiques et qu'il enrichisse les documents par des connaissances personnelles actualisées, en faisant référence à quelques historiens ou des géographes spécialistes des questions traitées et aux grands enjeux historiographiques actuels.

Le jury a valorisé les exposés dans lesquels le candidat ne se référait pas uniquement aux niveaux de classes connus et aux élèves côtoyés quotidiennement, mais parvenait à se projeter vers d'autres niveaux et d'autres élèves. Le jury a remarqué que certains candidats ne s'étaient pas demandé, lors de leur préparation, quels étaient les attendus, les capacités ou les compétences requis pour tel ou tel niveau. Les transpositions en classe de terminale se sont parfois avérées irréalistes, mal calibrées, déséquilibrées entre des tâches attendues pour des niveaux inférieurs (prélèvement d'information) et des savoirs flous (absence de dates ou de périodisations par exemple). On rappelle que si le géographe pose la question : « Pourquoi ici et pas ailleurs ? », l'historien se demande : « Pourquoi à ce moment et pas à un autre ? ». La spatialisation et la temporalité sont les deux fondements de nos deux disciplines. Les futurs candidats doivent se préparer à être interrogés sur des repères spatiaux et chronologiques de base.

Le jury a cherché à savoir si le candidat s'était demandé pourquoi la question était enseignée et s'il savait définir des objectifs clairs et réalistes en lien avec les savoirs scientifiques, les programmes et la réalité des classes dans leur diversité. Il a été très attentif à la clarté, à la logique, à la cohérence du découpage en séances de la séquence présentée. Lorsque le candidat choisit de développer plus particulièrement le déroulement d'une séance de sa séquence, il ne doit pas hésiter à être précis en proposant un calendrier des activités proposées aux élèves. Un candidat interrogé sur « Enseigner mers et océans dans la mondialisation » en classe de terminale, après avoir explicité clairement les termes du sujet et présenté des objectifs réalistes de connaissances et de compétences pour des lycéens, a ainsi proposé une séquence équilibrée alternant des études de cas à différentes échelles et généralisation. Le jury rappelle que parler d'« étude de cas » suppose pour le candidat qu'il maîtrise cette pratique et qu'il ne confonde pas « étude de cas » et « exemple ». De la même façon, proposer un exercice cartographique peut être bienvenu (par exemple transposer un texte en schéma) mais suppose de connaître la différence entre croquis et schéma, et d'être au fait sur les pratiques cartographiques de base (types de figurés, codes couleurs, etc.).

Sont valorisés les postures professionnelles assurées qui se fondent sur une connaissance satisfaisante des programmes de nos trois disciplines et du fonctionnement des établissements, ainsi que les entretiens au cours desquels les candidats s'efforcent de réfléchir « en direct » avec le jury, modifient leurs affirmations le cas échéant, reconnaissent ne plus se rappeler immédiatement et prennent un court temps pour retrouver, osent proposer des réponses inattendues faisant référence à d'autres niveaux d'enseignement ou d'autres situations pédagogiques par analogie. Le jury a particulièrement apprécié lorsque le dialogue était fluide et qu'il a fait avancer la réflexion tant sur le plan scientifique que disciplinaire, lorsque le candidat acceptait de dialoguer, d'échanger sur l'historiographie, proposait spontanément des définitions précises et qu'il les transposait didactiquement pour tel ou tel niveau de classe. On peut ainsi évoquer une candidate qui a su expliquer clairement ses choix d'études de cas dans une séquence consacrée à la « population en classe de seconde ». Partir de l'évaluation proposée à la fin de la séquence, en précisant les attendus en matière de connaissances et de compétences, pour montrer comment on en déduit la construction des différentes séances de la séquence a semblé particulièrement judicieux au jury. De manière générale, le jury apprécie toujours quand il comprend comment les élèves travaillent et progressent au fil des séances assurées par le professeur. Par exemple, une candidate a présenté un « rituel de classe » en début de séance consistant à vérifier ce que les élèves ont retenu des séances précédentes.

Le Jury a aussi apprécié la prise en compte par les candidats des adaptations du programme d'histoire-géographie applicables à la Guyane. Ainsi, un candidat interrogé sur « Enseigner bourgeoisies marchandes, négoce internationaux et traites négrières au XVIII^e siècle en classe de 4^{ème} » a proposé dans sa séquence d'aborder la situation des esclaves et les résistances à l'esclavage à partir d'exemples

locaux. Le jury encourage ainsi les candidats à approfondir leurs connaissances sur l'histoire de la Guyane.

Il ne semble en revanche pas très pertinent de se contenter pour le candidat de critiquer, parfois avec une certaine véhémence, la production liée à la pratique de classe qui lui est soumise. Le jury attend une posture constructive, au cours de laquelle le candidat ne s'arrête pas à des critiques, mais explique comment il aurait procédé et surtout pourquoi.

Les défauts les plus courants sont des connaissances scientifiques superficielles et une didactisation des savoirs insuffisante pour répondre aux besoins des élèves et travailler les compétences ou les capacités. Le jury regrette donc que la maîtrise scientifique soit parfois incertaine, que des définitions, des personnages ou des événements pourtant présents dans les programmes soient mal connus. Un enseignant d'histoire-géographie doit pouvoir donner une définition de la « mondialisation », de la « république » et de la « démocratie » ; donner une définition simple de la laïcité en se référant aux textes fondamentaux en la matière (loi de 1905, loi de 2004, Charte de la laïcité de 2013) et expliquer comment elle s'articule avec la liberté de conscience.

Afin de ne pas se laisser submerger par l'appréhension, légitime dans un concours, la préparation en amont doit intégrer l'ensemble des connaissances élémentaires des programmes. Pour ce faire, le jury recommande aux candidats de se constituer une bibliographie avec des ouvrages classiques et plus récents, de lire des ouvrages généraux d'histoire et de géographie en complément des programmes et du référentiel des métiers du professorat, de lister les thèmes étudiés dans les deux matières et de les croiser avec les niveaux afin d'avoir une vision large et différenciée de ce qui est enseigné en collège et ensuite au lycée, de se constituer un répertoire de vocabulaire et des fiches sur les grands événements et personnages présents dans les différents programmes. Un candidat, interrogé sur « population et développement » doit pouvoir être capable de préciser à quelle période historique débute la transition démographique en Europe occidentale.

Les questions lors de la reprise veillent à préciser les notions lorsqu'elles n'ont pas été explicitées et à formuler des définitions lorsqu'elles n'ont pas été mentionnées. Lorsqu'on est interrogé sur l'enseignement « des mers et océans dans la mondialisation », il est indispensable, après avoir défini le terme mondialisation, de différencier littoralisation et maritimisation. De même, le changement d'échelle est une pratique essentielle de l'analyse géographique et le candidat doit pouvoir expliquer clairement la différence entre une carte à petite échelle (qui couvre une grande superficie avec moins de détails) et une carte à grande échelle (qui couvre une plus petite superficie avec plus de détails).

De nombreuses questions ont concerné les valeurs et principes de la République, les institutions de la V^e République, l'attitude éthique et responsable d'un fonctionnaire et la laïcité avec des mises en situation. Une question a porté sur la réaction professionnelle face à une élève qui en sortie scolaire aurait refusé d'enlever son voile. Le candidat a bien expliqué qu'il entamerait un dialogue avec elle et qu'en cas de refus persistant, il ne pourrait pas l'emmener en sortie, la laisserait dans l'établissement et signalerait l'incident au chef d'établissement pour qu'il puisse poursuivre le dialogue avec la famille. Pour ce qui est des institutions de la V^e République, il convenait d'expliquer simplement que la constitution de 1958 prévoit la séparation des pouvoirs exécutif et législatif et que le pouvoir exécutif se partage entre le président de la République et le gouvernement dirigé par le Premier ministre, tandis que le pouvoir législatif appartient au parlement composé de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ces questions arrivant généralement à la fin de l'entretien, les candidats ne doivent pas se laisser submerger par la fatigue et trouver le ressort pour rester concentrés.

On rappellera que les candidats sont invités à développer raisonnablement leurs réponses et à s'exprimer lors des questions qui comptent tout autant que leur exposé. Des réponses laconiques les desservent. Lorsque la question invite à imaginer une mise en situation, c'est le positionnement du professeur qui est interrogé et celui-ci peut s'autoriser à réfléchir avec le jury aux enjeux de ses décisions.

L'oral est un entretien professionnel qui vise à s'assurer de la solidité des connaissances et du positionnement éthique. Certains candidats, s'appuyant sur leur expérience, ont devancé ces mises en situation en expliquant qu'ils ont déjà été confrontés à des élèves contestant par exemple le contenu d'un document ou d'une évaluation... Il n'y a pas de réponse toute faite bien sûr, mais la manière dont le candidat a expliqué avoir agi témoigne d'une réflexion sur son métier et les valeurs républicaines nécessaires pour former de futurs citoyens.

En conclusion, le CAPES interne à affectation locale en Guyane, dont c'était la troisième session, s'est déroulé sans aucun incident. Les conditions matérielles offertes par le lycée Lama-Prévoit, dont nous tenons à remercier Madame la Proviseure et son équipe, sont propices à une passation de l'épreuve dans une atmosphère calme et concentrée. Le jury, qui a travaillé dans de bonnes conditions et dans une parfaite entente, ne peut qu'inciter le plus grand nombre à se préparer et à se présenter au concours, d'autant que la préparation dispensée dans l'académie de Guyane est de grande qualité. Des formateurs se sont rendus disponibles pour assister aux oraux, de même que quelques possibles futurs candidats, du moins c'est ce qu'espère le jury. L'Inspectrice d'académie de Guyane, que le jury tient également à remercier chaleureusement, avait même rendu possible la connexion en visio-conférence pour les futurs candidats habitant dans des communes éloignées pour leur éviter de parcourir de longues distances. Les lauréats, quant à eux, devront continuer à s'impliquer dans leur formation en approfondissant les contenus académiques, didactiques et pédagogiques lors de leur année de stage.

Comme l'an passé, le jury tient à souligner qu'il a été profondément impressionné par l'engagement des candidats et leur désir de réussite, indépendamment des résultats individuels. Il encourage vivement celles et ceux qui n'ont pas atteint la barre d'admission à persévérer avec détermination pour surmonter les défis scientifiques, didactiques et pédagogiques identifiés, car ce concours représente une formidable opportunité de développement professionnel, permettant à chacun de progresser dans ses pratiques. Il espère vivement les voir présenter à nouveau l'an prochain un dossier RAEP portant sur de nouveaux niveaux de classe et de nouveaux sujets.